

**APPLICATION POUR TRANSFERT DE QUOTA À UNE EXPLOITATION NOUVELLE  
TRANSFERTS COMME DÉCRIT DANS LA SECTION 5.5 (a)iii  
DES POLITIQUES DE QUOTA 6**

**Ceci est un transfert de pas plus que 50% du quota quotidien d'un producteur. Ce genre de transferts est seulement permis dans les situations où une nouvelle ferme sera établie et appartenue par un nouveau producteur.**

La formule complétée pour **Transfert de quota à une exploitation nouvelle** doit être au bureau de la Régie avant 16:00 heure le premier jour de travailler du mois pour que le transfert de quota soit effectif le premier du mois suivant la date limite pour faire application

**CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE VENDEUR**

**(S.V.P. imprimé clairement l'information tel qu'elle apparaît sur votre état de compte)**

**Nom de Ferme:** \_\_\_\_\_ **No. du Prod.:** \_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Nom du propriétaire:** \_\_\_\_\_

**MONTANT DE QUOTA JOURNALIER À ÊTRE TRANSFÉRÉ \_\_\_\_\_ KILO**

**Transfer effectif:** \_\_\_\_\_

**Daté le:** \_\_\_\_\_ **Signature:** \_\_\_\_\_  
(Propriétaire)

**- Note aux vendeurs: Les directeurs de la Régie ont adopté la motion suivante concernant les lettres d'instructions provenant des institutions bancaires: (Assemblée des directeurs de décembre 1998)**

**Motion 3197:** Proposé et secondé que concernant les lettres d'instructions,  
l'institution bancaire concernée sera avisée avant que le  
transfert prenne effet.

- Les crédits utilisés ou non-utilisés tel que prescrit dans le système de quota continue ne sont pas transférables;
- La Régie va recouvrir du vendeur, la différence entre le prix mondiale du mois et le prix domestique du mois pour tout crédits sur-produit au moment du transfert.
- Les producteurs qui achètent du quota de cette façon seront privés de vendre du quota sur la bourse de quota, ou par transfert entre producteurs, pour 12 mois suivant le transfert, y compris le mois durant lequel le transfert a été mis en vigueur;
- L'approbation sera sujet à ce que le cite rencontre les exigences d'inspections de la Commission;
- Les producteurs qui achètent du quota de cette façon ne seront pas permis d'acquérir du quota de pas plus que deux producteurs;
- Les transferts reçus après la date limite, ou tout transferts incomplets ne seront pas acceptés. Un producteur peut retirer ou modifier son transfert, pourvu que le retrait ou les modifications sont fait par écrit par lettre, télégramme, télex, ou message de facsimilé (fax) et la Régie doit le recevoir avant minuit du premier jour du mois. De tels modifications ou retrait doivent être claires et concis expliquant l'intention et doit identifier le producteur par son nom et son numéro d'enregistrement et doit spécifier le transfert qui doit être retiré ou modifié.

(Voir au verso pour la portion de l'acheteur)

**TRANSFERT DE QUOTA À UNE EXPLOITATION NOUVELLE (Une partie du quota quotidien)**  
**Page 2.**

**CETTE PORTION DOIT ÊTRE REMPLI PAR L'ACHETEUR**

**(S.V.P. imprimé clairement l'information tel que vous désirez l'avoir sur votre état de compte)**

**Nom de Ferme:** \_\_\_\_\_ **No. de Prod.:** \_\_\_\_\_

**Address:** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Nom du Propriétaire:** \_\_\_\_\_

**MONTANT DE QUOTA JOURNALIER À ÊTRE TRANSFÉRÉ \_\_\_\_\_ KILO**

**Transfert effectif:** \_\_\_\_\_

**Daté le:** \_\_\_\_\_ **Signature:** \_\_\_\_\_  
(Propriétaire)

- 
- Les crédits utilisés ou non-utilisés tel que prescrit dans le système de quota continue ne sont pas transférables;
  - La Régie va recouvrir du vendeur, la différence entre le prix mondiale du mois et le prix domestique du mois pour tout crédits sur-produit au moment du transfert;
  - Les producteurs qui achètent du quota de cette façon seront privés de vendre du quota sur la bourse de quota, ou par transfert entre producteurs, pour 12 mois suivant le transfert, y compris le mois durant lequel le transfert a été mis en vigueur;
  - L'approbation sera sujet à ce que le cite rencontre les exigences d'inspection de la Commission; une fois rencontré le site recevra un nouveau numéro de producteur de la Régie;
  - Je comprends que je doit envoyé à la Régie, un chèque annulé afin de recevoir mes paiements de lait par dépôt directe;
  - Les producteurs qui achètent du quota de cette façon ne seront pas permis d'acquérir du quota de pas plus de deux producteurs;
  - Les transferts reçus après la date limite, ou tout transferts incomplets ne seront pas acceptés. Un producteur peut retirer ou modifier son transfert, pourvu que le retrait ou les modifications sont fait par écrit par lettre, télégramme, télex, ou message de facsimilé (fax) et la Régie doit le recevoir avant minuit du premier jour du mois. De tels modifications ou retrait doivent être claires et concis expliquant l'intention et doit identifier le producteur par son nom et son numéro d'enregistrement et doit spécifier le transfert qui doit être retiré ou modifié.

Je, \_\_\_\_\_, désigne \_\_\_\_\_ pour représenter  
(Nom du propriétaire) (1 personne seulement peut être désigné représentant)